

Parc national de la Réunion

Objectif 02: Construire et partager une approche ambitieuse du paysage

[...]

• Mesure 2.1 – Connaître les paysages et en suivre les évolutions

La DEAL réalise depuis 2003 un Observatoire photographique des paysages réunionnais (OPPR). Ce suivi photographique permet de suivre les mutations paysagères du territoire et d'en analyser les composantes. Il est nécessaire que cet observatoire participe à la sensibilisation des habitants, des élus et des gestionnaires afin que ceux-ci portent sur les paysages un regard impliqué. Cette observation doit s'ouvrir au suivi des phénomènes climatiques propres à l'île de La Réunion. La communauté scientifique doit réfléchir aux impacts des phénomènes naturels sur les paysages (glissements de terrain, cyclones, éruptions, incendies). Ils doivent aussi assurer un suivi de l'impact des actions humaines sur les paysages.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Participer à l'action régionale pilotée par la DEAL
- Participer à l'élaboration de protocoles de suivi/évaluation
- Piloter la déclinaison et le suivi de l'atlas des paysages
- Mettre en relation l'action de l'observatoire régional du paysage et le suivi des phénomènes naturels (érosion, éruptions volcaniques, conséquences des cyclones, colonisation des coulées de lave), des actions anthropiques (aménagements, constructions, agriculture, usages) et des évolutions globales (changement climatique)

Rôle des communes

Participer au suivi de l'évolution des paysages

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL, DAC-OI)
- CAUE, collectivités, scientifiques
- Associations, particuliers

• Mesure 2.2 - Développer et mettre en oeuvre la démarche d'interprétation

La démarche d'interprétation et de valorisation éco touristique sera l'outil privilégié pour la mise en découverte des territoires et la transmission des messages essentiels liés à l'inscription du Bien. La démarche repose sur les Schémas d'interprétation et de valorisation éco touristique (SIVE), qui définissent les orientations de la découverte des territoires, par grandes unités géographiques, et qui sont ensuite déclinés en plans d'interprétation territorialisés. La charte permettra de renforcer une dynamique initiée depuis plusieurs années par l'ONF, de l'élargir à l'ensemble du territoire (cœur et aire d'adhésion) tout en apportant une cohérence d'ensemble aux initiatives locales.

Les caractéristiques géologiques et hydrogéomorphologiques sont souvent les points de

Parc national de la Réunion

départ de l'interprétation, en tant que lignes directrices du paysage. De plus, la démarche d'interprétation permet de mettre en valeur la dynamique des paysages, avec les phénomènes permanents de construction et de destruction, liés aux risques naturels multiples : volcanisme, effondrements et mouvements de terrain, cyclones, inondations et érosion torrentielle, etc.

En outre, la démarche d'interprétation, notamment par le lien qu'elle effectue entre paysage, biodiversité et occupation humaine, permet de sensibiliser le public à la diversité et à la fragilité des milieux, aux menaces qui peuvent les altérer (incendies, changements climatiques, ...) ainsi qu'aux problématiques de gestion des ressources naturelles (notamment la ressource en eau) et à la nécessaire solidarité écologique qui en découle. Enfin, cette démarche permet au public de mieux comprendre ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle du Bien.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Poursuivre l'élaboration des SIVE et leur déclinaison en plans d'interprétation
- Encourager et coordonner l'aménagement des sites décliné par la démarche d'interprétation et la réalisation des équipements correspondants, veiller à leur cohérence
- Concevoir et réaliser des animations d'interprétation, initier des produits de découverte basés sur l'interprétation
- Concevoir et réaliser des publications d'interprétation (et autres médias)
- Apporter un appui technique voire financier à des porteurs de projet mettant en oeuvre les SIVE et les plans d'interprétation
- Sensibiliser et former les professionnels de l'aménagement du territoire, du tourisme et des loisirs et de l'éducation à la démarche d'interprétation

Rôle des communes

- Participer à l'élaboration des plans d'interprétation
- Favoriser les synergies entre les plans d'interprétation et les projets territoriaux
- Apporter un appui technique voire financier à des porteurs de projets mettant en oeuvre les SIVE et les plans d'interprétation
- Participer à la mise en place des actions d'animation, à la diffusion des publications et à l'implication du public
- Participer à la réalisation, puis installer les équipements et aménagements d'interprétation

Autres acteurs opérationnels

- État (Rectorat, DEAL, DAAF, DAC-OI, DJSCS), ONF, Université
- Région, Département, EPCI, CAUE
- IRT, Offices du tourisme, professionnels du tourisme
- Maître d'ouvrage privés, associations, propriétaires

[...]

Parc national de la Réunion

Référence ID de l'article : #2863

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 11:19